

AIDE À LA PRATIQUE SPORTIVE



FORMULAIRE DE DEMANDE

Valable pour la saison sportive du 01/09/2021 au 30/06/2022

Dans le cadre de son action prioritaire en direction de la jeunesse, la municipalité soutient la pratique sportive des jeunes jusqu'à 25 ans en aidant financièrement **les familles bénéficiant du quotient A.**

Une prise en charge partielle des frais d'inscription peut vous être accordée après délibération du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Pour en bénéficier, vous voudrez bien faire compléter l'attestation ci-dessous, par le responsable du club ou de l'association sportive.

Vous pouvez prendre attache auprès du CCAS au 01 30 26 30 26 pour connaître les modalités pratiques de prise en charge. Il convient ensuite de déposer la présente **attestation dûment complétée** (recto-verso) **avec le cachet du club sportif** et obligatoirement accompagnée d'une **pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois** auprès du Centre Communal d'Action Sociale ou sur montigny95.fr **au plus tard le 15 novembre 2021.**

ATTESTATION SPORTIVE

Raison sociale :

Forme juridique :

Adresse du club :

Je soussigné(e) Mme / M :

En qualité de :

Atteste que (nom et prénom de l'enfant) :

Date de naissance :/...../..... Sexe : Masculin Féminin

Est inscrit(e) aux cours collectifs de (désignation du sport) :

Pour la période du :/...../ 2021 au/...../ 2022

Montant de la cotisation :€ (en chiffres)euros (en lettres)

Le :..... /..... / 2021

CACHET DU CLUB SIGNATURE

AIDE À LA PRATIQUE SPORTIVE



ATTESTATION PARENTALE

Nom(s) et Prénom(s) des parents :

.....

Adresse :

.....

95370 MONTIGNY-LES-CORMEILLES

Téléphone :

Tranche de quotient :

Date et signature des parents :

Le :/...../ 2021

SIGNATURE